

« Contribution du syndicalisme à l'économie sociale et solidaire »

Gérald Larose

*Nouvelles pratiques sociales*, vol. 14, n° 2, 2001, p. 1-11.

Pour citer ce document, utiliser l'adresse suivante :

<http://id.erudit.org/iderudit/009069ar>

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

---

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

---

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : [erudit@umontreal.ca](mailto:erudit@umontreal.ca)



## Contribution du syndicalisme à l'économie sociale et solidaire

*Gérald LAROSE  
École de travail social  
Université du Québec à Montréal*

La séance d'ouverture s'est faite devant 1800 personnes. À sa première inscription à l'ordre du jour des préoccupations du Forum social mondial de Porto Alegre, le thème de l'économie solidaire a fait salle comble. Les deux jours de séminaire des 1<sup>er</sup> et 2 février dernier ont mobilisé les militants venus des quatre coins du monde. Le Québec y était bien représenté avec notamment une délégation du Chantier de l'économie sociale, du Groupe d'économie solidaire du Québec et de la Confédération des syndicats nationaux (CSN). À Porto Alegre comme ailleurs, le modèle québécois de développement de l'économie sociale et solidaire surprend, interroge, suscite de l'intérêt et provoque des recherches d'alliance. Ainsi au Forum social mondial, la Centrale unique des travailleurs (CUT) du Brésil et la Confédération des syndicats nationaux (CSN) du Québec ont conclu une entente de coopération en économie sociale et solidaire. Dans ce volet comme dans plusieurs autres d'ailleurs – les deux organisations syndicales ayant des relations privilégiées depuis de très nombreuses années – se reconnaissent des affinités. Cependant, cette entente demeure exceptionnelle. Peu d'organisations syndicales autres que la CUT et la CSN étaient nommément présentes

à ce séminaire. Par contre, plusieurs participants reconnaissent à l'approche québécoise des vertus qu'ils souhaiteraient retrouver dans leur propre contexte. Quels sont les ingrédients du modèle québécois de développement de l'économie sociale et solidaire qui attirent l'attention ?

Outre la mobilisation des acteurs locaux, l'interpellation des pouvoirs publics et l'interaction avec les chercheurs, un des ingrédients originaux du modèle québécois demeure la qualité du lien que cette économie nourrit avec les mouvements sociaux. Le plus important de ces mouvements demeure celui du développement local. La grande majorité des initiatives et des projets naissent de la mouvance citoyenne enracinée dans les quartiers, les villages ou les communautés. Cette même mouvance est travaillée par des engagements de femmes, d'écologistes, de syndicalistes, de porteurs d'alternatives au plan de la culture, des loisirs, de l'alimentation, de l'emploi, de la communication, des échanges commerciaux, de la formation, de l'aménagement du territoire, du logement, de la santé, des services sociaux, du développement économique, etc. Un autre acteur social important est le mouvement syndical. Il est intéressant que nous nous penchions sur ces rapports qui lient les divers mouvements sociaux au développement de l'économie sociale et solidaire au Québec. C'est sur le mouvement syndical que nous porterons notre attention ici.

De 1850 à 2002, tantôt étincelle, tantôt accompagnateur, tantôt acteur, le mouvement syndical québécois s'est régulièrement investi dans le développement de l'économie sociale et solidaire. À une présence continue, il a additionné une contribution ajustée aux nécessités et aux contraintes des diverses époques. Toujours son rôle fut important, parfois déterminant. Voyons de plus près les types de contribution du mouvement syndical au développement de l'économie sociale et solidaire. Pour faciliter la lecture historique de la contribution du mouvement syndical au développement de l'économie sociale et solidaire, il est peut-être important de suggérer quelques points de repère. Ils pourraient être nombreux. Nous en suggérons cinq, autant de dates qui correspondent à des moments charnières qui ont signifié un passage d'un modèle de développement à un autre, où l'économie sociale et solidaire s'est déployée d'une manière différenciée :

- 1929 : chute de la bourse de New York, échec du modèle libéral, mise en place du modèle fordiste.
- 1960 : chute du duplessisme, échec de la résistance à la venue de la société providentialiste, mise en place du modèle de développement intégré.
- 1982 : chute des finances publiques, échec du modèle de développement intégré, mise en place du modèle néolibéral.

- 1989 : chute du mur de Berlin, échec du modèle d'économie dirigée, mise en place du modèle turbo-capitaliste de développement.
- 2001 : chute des tours du WTC, échec du modèle turbo-capitaliste, mise en place du modèle...

## **1850-1929, CONTRIBUTION À LA MISE SUR PIED D'ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE**

Le XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> appartiennent au règne triomphant du capitalisme libéral. Les masses ouvrières et populaires sont soumises à une extraordinaire exploitation. Elles peinent à combler leurs besoins. Au Québec, ces masses ont trois caractéristiques : elles sont très pauvres, rurales et francophones. Le libéralisme ne faisant pas de quartier, la main-d'œuvre est exploitée sans aucune entrave. Le capital s'active dans les centres urbains et les campagnes sont laissées sans développement. Le capital est anglais et les francophones ont très peu accès aux affaires et au crédit. C'est dans ce contexte que le mouvement ouvrier est en première ligne et s'investit beaucoup dans la mise sur pied d'une panoplie d'institutions : d'abord des syndicats pour se défendre comme pauvres et aussi des coopératives pour subvenir à leurs besoins. Ces institutions se développent beaucoup en milieu rural massivement francophone. Alors naissent les premières coopératives agricoles d'approvisionnement en intrants et de mise en marché de la production, des coopératives de pêcheurs, des coopératives d'alimentation, d'habitation, d'épargne et de crédit (Desjardins), etc.

Avant 1850, l'économie dominante était sociale et solidaire au sens où elle était tout imbriquée dans les rapports sociaux, familiaux et religieux. C'est à partir de l'industrialisation que les rapports capitalistes ont pris le pas et se sont imposés à toute la société. Le libéralisme s'est fait totalisant. C'est dans ce contexte que l'économie sociale et solidaire a commencé à s'institutionnaliser. La première loi constitutive des coopératives date de 1865. À la même époque, celles relatives aux syndicats visaient au contraire leur interdiction. Il est aisé de comprendre combien, dans ce contexte, la contribution du mouvement syndical au développement de l'économie sociale et solidaire est directe. En effet, la difficulté de s'organiser, de se faire reconnaître et d'améliorer son sort de travailleur amenait bon nombre de militants à se faire les promoteurs et les artisans de la mise en place et du développement d'instruments et d'institutions visant à répondre aux besoins économiques et sociaux primaires de leurs familles, de leur village et de leur région.

## **1929-1960, CONTRIBUTION À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DES SALARIÉS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

L'échec du modèle de développement ultra-libéral fut spectaculaire. Il a entraîné dans sa perte les dogmes voulant que le bien-être de tous tienne du bien-être de quelques-uns, particulièrement les détenteurs de capitaux. Surtout, il a fait payer à l'immense majorité de la population un prix fort en privations et en insécurité la séparation qu'il avait introduite entre l'économique, le social et le politique. Sur les cendres du modèle ruiné, Roosevelt s'est fait l'artisan d'un nouveau modèle de développement, un modèle qui resocialisait l'économie en faisant jouer à l'État un important rôle dans la définition et la gestion de l'intérêt collectif. C'est le New Deal. Le *Wagner Act* reconnaît aux salariés les droits d'association, de négociation et de grève en contrepartie desquels sont reconnus les droits de propriété et de gérance patronaux. Ils signent la paix industrielle pour des périodes déterminées. Le fordisme s'institutionnalise. De plus, l'État se fait reconnaître la responsabilité de planifier des grandes politiques de développement économique et social (santé, éducation, infrastructures, emplois, assurances diverses, etc.) en contrepartie de laquelle il y aura régulation et fiscalisation des activités économiques et sociales et garantie à la population de sa mise à l'abri des grandes privations qu'elle a connues. Le providentialisme prend forme.

Le fordisme et le providentialisme constitueront l'ossature d'un nouveau modèle de développement, le modèle de développement intégré, qui donnera une économie régulée à l'Ouest et une économie planifiée à l'Est. Dans ce contexte, une nouvelle synergie se développe, celle de l'État et du marché, le marché privé. La dimension collective de l'entrepreneuriat ne reçoit pas d'attention particulière, vraisemblablement gommée par le nouveau rôle de l'État qui recèle déjà en lui-même une dimension collective. Dans ce contexte, les entreprises d'économie sociale et solidaire ont quand même pris de l'expansion dans des secteurs nouveaux : transport, foresterie, milieu scolaire, assurances mutuelles, etc. Surtout, elles se sont professionnalisées et aussi bureaucratisées. La syndicalisation a donc suivi. Des rapports nouveaux se sont établis entre ces entreprises et les mouvements sociaux, le mouvement syndical en particulier. La croissance se poursuivant, *les enfants ont grandi, les parents ont vieilli*, il y a parfois des distances, des critiques, des oublis, mais toujours le mouvement syndical et le mouvement coopératif se sentent de la même famille, du même mouvement. Ils partagent les mêmes valeurs, les mêmes expertises et les mêmes pratiques. Dans la période de mise en place du modèle de développement intégré, la contribution nouvelle du mouvement syndical à l'économie sociale et solidaire fut de syndiquer et d'améliorer les conditions des salariés de ce secteur.

## 1960-1982, CONTRIBUTION À L'INNOVATION

Suite à la Deuxième Guerre mondiale, les modèles fordiste de développement et providentialiste d'État ont connu une expansion rapide partout en Occident grâce au plan Marshall. Deux verrous bloquent le développement du Québec : le duplessisme et le cléricisme. C'est en 1960 que la Révolution tranquille emporte tout. L'État moderne se met en place et devient le principal acteur dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des services sociaux, de l'énergie, du développement économique, etc. Le mouvement syndical se fait un puissant moteur de la mise en place de ce nouveau modèle de développement tout en assumant sa pleine responsabilité de représenter, de défendre et de promouvoir la condition des salariés à l'intérieur de ce vaste processus de transformation.

Dans la deuxième partie des années 1960 se mettent à foisonner une multitude d'initiatives. Des groupes de citoyens et des syndicats réclament à l'État de nouveaux services et l'extension des services existants à l'ensemble de leur territoire. D'autres critiquent le nouvel « État capitaliste » et réclament sa démocratisation et leur participation dans la prestation des services. D'autres encore organisent sur une base autogestionnaire des services alternatifs ou complémentaires. Ces initiatives fourmillent dans des secteurs aussi variés que la santé, les loisirs, l'éducation, l'emploi, la consommation, le logement, la garde d'enfants, la défense juridique, la participation à la vie municipale, etc. Un certain nombre de ces initiatives vont transformer les pratiques de l'État : création des Centres locaux de santé communautaire (CLSC) à partir de l'expérience de Centres communautaires ; création des Services d'aide juridique à partir des Cliniques juridiques populaires ; création de l'Office de la protection des consommateurs sous la poussée de l'action des Associations coopératives d'économie familiale ; création des Offices municipaux d'habitation, législation de protection des locataires et disposition d'un bail type sous la poussée des associations de locataires ; politique d'éducation des adultes et d'éducation populaire sous la poussée de l'action de groupes d'alphabétisation ; début d'aide au développement des garderies sous la pression de la constitution des premières garderies populaires contrôlées par les parents et les éducatrices ; création des Zones d'exploitation contrôlée (ZEC) sous la poussée des Comités d'abolition des clubs privés, etc.

D'autres pratiques s'inscrivent en critique et en alternative par rapport aux services de l'État. Identifiant de nouveaux besoins non comblés par le dispositif existant, contestant l'organisation tayloriste et bureaucratisée de ces services qui accroît le temps de réponse et élargit toujours plus le fossé entre ceux qui expriment les besoins et ceux qui y répondent, se regroupent des usagers, des professionnels et des représentants des communautés pour mettre sur pied des services non providentialisés. Voient le jour des Centres

de santé de femmes, des Ressources alternatives en santé mentale, des Centres d'hébergement pour femmes violentées ou pour jeunes, des Maisons de jeunes, des groupes d'aide aux devoirs, etc. Ainsi, en autonomie, se créent et se développent plusieurs types de ressources alternatives qui toutes fonctionnent en mode d'économie sociale et solidaire.

Quelle est la contribution du mouvement syndical ? Implanté dans toutes les régions du Québec, le mouvement syndical est présent dans l'ensemble des secteurs d'activité des communautés. Tout au cours de cette période, on retrouve au cœur de ces initiatives nombre de militants syndicaux. Précisons que des regroupements syndicaux régionaux (tels les Conseils centraux de la CSN, le Conseil central de Montréal au premier chef) sont profondément impliqués dans cette mouvance. En 1968, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) elle-même était explicite quant à son engagement dans ce sens. Son congrès avait pour titre *Le deuxième front : outre le front du travail, il y a le front des conditions de vie*. Si, dans l'effervescence de cette période, il nous faut caractériser la contribution du mouvement syndical au développement de l'économie sociale, nous retiendrons qu'elle fut d'abord et avant tout une contribution à l'innovation et au développement de services complémentaires et de services alternatifs.

## **1982-1989, CONTRIBUTION À L'INSTRUMENTATION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Au début des années 1980, coup sur coup, les forces vives du Québec ont eu à encaisser un échec référendaire, une très grave crise économique et un coup de force de l'État québécois contre ses propres salariés. Ces trois secousses d'un véritable tremblement de terre ont profondément lézardé la maison des certitudes québécoises. À cette époque, d'aucuns croyaient que la question nationale sur le point de se régler allait permettre à cette petite société particulière de l'Amérique du Nord de regrouper toutes ses ressources, toutes ses forces et toutes ses volontés pour mettre au point un modèle original de développement. La désillusion fut énorme. Ensuite, la grave crise économique qui avait vu la moitié du secteur manufacturier disparaître et le secteur des services entrer en turbulence pour contribuer à un saut gigantesque du taux de chômage a fait rapidement prendre conscience que plus jamais les niveaux d'emplois ne seraient les mêmes. Enfin, les taux d'intérêt pharaoniques et leur impact sur le dérapage des finances publiques ont rapidement fait découvrir que les États eux-mêmes n'étaient plus à l'abri d'une incapacité à rencontrer les responsabilités que les populations leur avaient confiées.

Les fondements mêmes du modèle intégré de développement qui s'était mis en place après la grande crise des années 1930, que le New Deal de Roosevelt avait initié, que le plan Marshall avait mondialisé et que la Révolution tranquille avait québécoisée se sont écroulés. Suivirent sept ans d'improvisation, de tâtonnements et de bricolage. Instruits par l'école de Chicago et sous la houlette de Reagan et de Thatcher, les décideurs économiques et l'ensemble des États firent dans la macroéconomie : politique monétariste, ouverture des marchés, déréglementation, privatisation, affaiblissement des politiques sociales, réduction du rôle des États, etc. Assommés au début, les divers acteurs sur le terrain ont rapidement pris la mesure de ce qui se passait. Le chômage et la pauvreté guettaient des populations entières. L'emploi et le développement économique allaient se présenter comme des priorités absolues. C'est à cette période qu'on a vu se développer plusieurs initiatives dans le secteur de la vie quotidienne, dont l'alimentation : des jardins communautaires, des banques alimentaires, des cuisines collectives, des restos-pops, etc. Encore plus novatrices ont été les multiples initiatives relatives à l'emploi et au développement économique ; les Corporations de développement économique communautaire (CDÉC), les CDC, les Sociétés d'aménagement et de développement communautaire (SADC), des entreprises d'insertion, les premiers Carrefours jeunesse-emploi (CJE), de même que Solidarité populaire Québec, qui réunissait sous la bannière de la lutte à la pauvreté l'ensemble des mouvements sociaux.

Le mouvement syndical fut de plain-pied dans cette mouvance. Appuyés par leurs regroupements sectoriels ou régionaux, des militants syndicaux furent à l'origine de certaines de ces initiatives et ont été impliqués dans plusieurs autres. Leurs organisations nationales, elles, ont carrément inventé des nouveaux outils : la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), la première avec un fonds de travailleurs, la CSN aussi avec des regroupements de caisses d'économie et des maillages avec des institutions publiques d'investissement, des REER collectifs, des groupes d'expertise en création et en maintien d'emplois, etc. Sans compter que ces organisations nationales ont été amenées à renouveler leurs réflexions sur le développement économique et social. Certaines d'entre elles privilégient maintenant les approches endogènes parce que davantage ancrées dans les communautés et les régions. Elles encouragent et accompagnent leurs syndicats dans leur implication au niveau de la gestion de leurs entreprises. Parfois même elles les aident à en prendre le contrôle sous le mode de coopérative de travail ou de participation significative à la propriété. La contribution du syndicalisme à l'économie sociale pour cette période en est une d'instrumentation, d'aide à la structuration des financements des entreprises d'économie sociale et solidaire et d'aide à la gestion participative.

## **1989-2002, CONTRIBUTION À LA RECONNAISSANCE ET AU DÉPLOIEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE**

La chute du mur de Berlin marque la fin de l'autre modèle de développement intégré qu'était le modèle soviétique de l'économie planifiée. Plus encore, il signifie la relance du rétro-modèle de pensée et de stratégie unique et néolibéral qui s'est fait une place dans les brèches ouvertes par le tremblement de terre du début de la décennie 1980. Se déployant sans aucune forme de concurrence, ce modèle laissera exploser les volets financiarisation, spéculation et mondialisation de l'économie. Les prises démocratiques sur le développement économique semblent de plus en plus ténues. Le mouvement syndical s'implique à fond dans la mise sur pied de plusieurs lieux de réflexion et d'articulation de l'action pour une reprise en main des leviers de développement : création du Forum pour l'emploi, création de Solidarité rurale, création des Partenaires pour la souveraineté du Québec, réflexion sur la décentralisation, la régionalisation et le développement local et régional, implication dans la création des Régies régionales de santé, implication dans la création de la Société québécoise du développement de la main-d'œuvre, etc. De plus, la CSN décide d'ouvrir tout grand dans ses rangs le débat sur l'économie sociale et solidaire. Son congrès de 1994 statuera positivement sur l'ensemble de cette approche.

En 1995 s'organise la Marche des femmes. Encore là, les organisations syndicales sont intimement liées à cette démarche. Avec l'ensemble des groupes qui s'y sont associés, elles porteront les revendications qui ultérieurement pèseront de tout leur poids dans la reconnaissance et le déploiement de l'économie sociale et solidaire. Le Sommet sur le devenir économique du Québec se tient en mars et en octobre 1996. Le mouvement syndical exige la mise sur pied d'un chantier de l'économie sociale à l'égal d'un chantier sur l'emploi, d'un autre sur Montréal et d'un dernier sur les régions. En octobre, sous la ferme direction de la présidente Nancy Neamtam, le chantier fait rapport et tous les partenaires font consensus sur la reconnaissance pleine et entière de l'économie sociale et solidaire au même titre que les économies privée et publique. L'État s'engage à modifier ses lois et règlements pour que cette économie qui découle d'une autre façon d'entreprendre, la collective, ait les mêmes accès aux mêmes ressources et aux mêmes avantages que les deux autres. Le mouvement syndical s'est impliqué dans la pérennisation du chantier. Il participe à sa gestion. Il s'est attaché à développer plusieurs passerelles, y compris au plan financier et des investissements. Il est un précieux allié dans les divers comités de consultation et les divers lieux d'allocation des fonds, y compris au niveau régional. Aujourd'hui, l'économie sociale du Québec est reconnue au plan international. Le mouvement syndical, la CSN en particulier, y a contribué. Pour la période récente, la contribution du syndicalisme à l'économie sociale en a été une de reconnaissance et d'appui à son déploiement.

## CONCLUSION

Tantôt promoteur, tantôt accompagnateur, tantôt acteur, tout au cours de l'histoire, le mouvement syndical fut un contributeur majeur dans le développement de l'économie sociale et solidaire. Cette contribution a varié selon les périodes non sans un certain nombre de contradictions. Encore aujourd'hui, il se trouve des militants syndicaux pour s'inquiéter du développement en mode d'économie sociale d'un nombre sans cesse croissant de secteurs d'activité. Pour les uns, ce mode de gestion brouille les rapports classiques employeur / employé. Pour d'autres, ils sont en concurrence déloyale avec le secteur privé ou le secteur public. Pour d'autres encore, ce ne sera toujours qu'une économie de substitution, une économie marginale, une économie de pauvres. Si l'espace nous le permettait, nous débattrions de chacune de ces propositions. Pour nous ouvrir l'appétit en vue de travaux ultérieurs, évoquons quelques pistes déjà ouvertes.

Au Québec, la place qu'occuperait l'économie sociale et solidaire serait beaucoup plus importante qu'il n'y paraît. En effet, même en excluant les secteurs immensément importants que sont les gros secteurs coopératifs agricoles, assuranciers et financiers pour ne garder que les seuls secteurs en émergence, l'économie sociale et solidaire occuperait un rang supérieur au secteur minier et similaire au secteur des communications. Au chapitre des conditions salariales dans cette même économie émergente, les premières enquêtes menées sous la direction du professeur-chercheur Yvan Comeau nous conduiraient à conclure que sans être famélique, ils progressent de façon intéressante en s'éloignant nettement du salaire minimum. Toujours selon ces mêmes enquêtes, les questions d'équité entre les hommes et les femmes et les questions de démocratisation des modes d'organisation du travail seraient favorablement avantageuses par rapport au secteur privé ou au secteur public. Des travaux substantiels sont à venir pour documenter ces débats. Jusqu'ici, l'apport du mouvement syndical au développement de l'économie sociale a été majeur. Il le demeurera certainement. Si nous avons à formuler des attentes à son endroit, quelles formes prendraient-elles ? En voici sept :

- Une participation accrue au débat sur la resocialisation de l'économie et du développement par une implication plus importante et systématique de la société civile.
- L'affirmation que l'économie est plurielle et qu'il y a aussi une façon collective et sociale d'entreprendre et pas seulement une façon individuelle et privée et une autre, étatique et publique.
- Une participation accrue au débat pour démocratiser toujours davantage les services « providentialisés » en favorisant leur décentralisation et la place de la communauté dans les lieux décisionnels de leur organisation.

- Une contribution soutenue à l'universalisation des innovations portées par les initiatives gérées en mode d'économie sociale tout en garantissant la pérennisation de ce mode de gestion.
- Dans l'appui au développement des entreprises d'économie sociale, articuler et tenir ensemble les impératifs de développement du mieux-être des groupes ou de la communauté et ceux des salariés.
- Dans la gestion de ses nouveaux outils économiques, ne jamais banaliser les finalités sociales pour lesquelles ils ont été créés.
- Rompre avec le vieux modèle tripartite traditionnel de dialogue social (État, patrons, syndicats) pour reconnaître les autres mouvements sociaux avec qui ils constituent la société civile.

Au Québec, contrairement à d'autres sociétés, particulièrement en Amérique du Nord, le mouvement syndical a toujours eu en son sein des éléments suffisamment dynamiques pour l'empêcher de dériver irrémédiablement dans le corporatisme. Le mouvement syndical québécois s'est régulièrement distingué par ses prises de positions solidaires avec les groupes les plus pauvres, les plus discriminés, les plus exclus. Il a mené et mène encore des combats sociaux, des combats politiques. Il est un élément important dans la définition de l'intérêt général. Il est surtout un acteur majeur dans la défense et la promotion de ce même intérêt général. Vis-à-vis les gros intérêts dans la société, ceux du privé comme ceux de l'État, il est la force qui, parfois et souvent, fait la différence. Dans le déploiement et le rayonnement de l'économie sociale et solidaire, le mouvement syndical québécois est aujourd'hui encore mieux outillé pour donner de formidables grands coups de main. C'est pourquoi, en certains lieux, il fait envie. Aussi à Porto Alegre.

## Bibliographie

- BOURQUE, Gilles L. (2000). *Le modèle québécois de développement. De l'émergence au renouvellement*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, Collection « Pratiques et politiques sociales », 235 pages.
- CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (2001). *De nouveau, nous osons... Document de positionnement stratégiques*, Montréal, janvier, 30 pages.
- COMEAU, Yvan, FAVREAU, Louis, LÉVESQUE, Benoît et Marguerite MENDELL (2001). *Emploi, économie sociale, développement local*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 336 pages.
- COMEAU, YVAN *et al.* (2001). *L'économie sociale et le plan d'action du Sommet sur l'économie et l'emploi*, Québec, Université Laval et École nationale d'administration publique.

- COMEAU, YVAN *et al.* (2002). « Les conditions de travail des femmes dans certains secteurs de l'économie sociale et solidaire au Québec », dans CORBEIL, Christine, DESCARRIES, Francine et Elsa GALERAND (sous la direction de), *Actes du colloque L'économie sociale du point de vue des femmes*, LAREPPS (Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales), en collaboration avec l'Alliance de recherche IREF/Relais-Femmes, Montréal, Université du Québec à Montréal, 43-66.
- COMITÉ SECTORIEL DE LA MAIN-D'ŒUVRE (2001). « Les premiers résultats de la plus vaste étude statistique jamais réalisée sur l'action communautaire et l'économie sociale », *Recto Verso*, n° 286, 13-16.
- D'AMOURS, Martine et Marie-Claire MALO (1999). « Modèle québécois d'économie sociale : reconfiguration du modèle de Desroche », *Cahiers du Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS)*, département de travail social, Université du Québec à Montréal, n° 99-04, 23 pages.
- D'AMOURS, Martine (1997). *L'économie sociale au Québec. Cadre théorique, histoire, réalités et défis*, Montréal, Institut de formation en développement économique communautaire (IFDEC), 80 pages.
- DEFOURNY, Jacques et J.-L. MONZON CAMPOS (sous la direction de) (1992). *Économie sociale, entre économie capitaliste et économie publique / The Third Sector, Cooperative, Mutual and Nonprofit Organizations*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael.
- FAVREAU, Louis et Benoît LÉVESQUE (1996). *Développement économique communautaire, Économie sociale et intervention*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 230 pages.
- FAVREAU, Louis et Yves VAILLANCOURT (2001). « Le modèle québécois d'économie sociale et solidaire », *Revue internationale de l'économie sociale (RECMA)*, n° 281, 69-83.
- GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE (1996). *Osons la solidarité, Montréal, Chantier de l'économie et de l'emploi, Québec, Sommet sur l'économie et l'emploi*, octobre, 64 pages.
- LAVILLE, Jean-Louis et Yves VAILLANCOURT (1998). « Les rapports entre associations et État : un enjeu politique », *Revue du MAUSS*, mai.
- LÉVESQUE, Benoît, BOURQUE, Gilles L. et Yves VAILLANCOURT (1999). « Trois positions dans le débat sur le modèle québécois », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 12, n° 2, 1-10.
- LÉVESQUE, Benoît et Marguerite MENDELL (1999). « L'économie sociale au Québec, éléments théoriques et empiriques pour le débat et la recherche », *Cahiers du Collectif de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats (CRISES)*, n° 9908, Montréal, département de sociologie, Université du Québec à Montréal, 31 pages.
- POLANYI, Karl. (1983). *La grande transformation*, Paris, Gallimard, 419 pages.
- VAILLANCOURT, Yves et Louis FAVREAU (2000). « Le modèle québécois d'économie sociale et solidaire », *Cahier de recherche du LAREPPS*, n° 00-04, Montréal, UQAM, 19 pages. Ce texte est disponible sur le site Web du projet de coopération franco-québécois en économie sociale et solidaire : <<http://www.unites.uqam.ca/econos/>>